

Faits marquants 2018

Direction
régionale de
l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt
de Bourgogne-
Franche-Comté



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ



Editorial



Vincent FAVRICHON
Directeur régional
de l'alimentation,
de l'agriculture et
de la forêt de la région
Bourgogne-Franche-Comté

La DRAAF pilote, sous l'autorité du préfet de région, la mise en œuvre des politiques publiques européennes, nationales et régionales, portées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et par l'établissement national FranceAgriMer, au service des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers et des territoires ruraux.

La DRAAF accompagne la mise en œuvre des actions qui en découlent en s'appuyant sur le réseau des directions départementales interministérielles et des EPLEFPA.

Ce rapport d'activité revient sur les temps forts de l'année 2018 et met en exergue, sans être exhaustif, quelques actions de la DRAAF articulées autour de 4 grands thèmes : conséquences et adaptations au regard du changement climatique, mise en œuvre de la loi EGALIM et changement de pratiques dans les filières, enseignement agricole et modernisation de la DRAAF.

L'année 2018 a été marquée par des conditions climatiques exceptionnelles qui ont une nouvelle fois impacté les secteurs agricoles et forestiers de la région Bourgogne-Franche-Comté. L'ensemble des services déconcentrés de l'État, conjointement avec les collectivités territoriales, s'est mobilisé pour répondre notamment aux besoins à court terme de trésorerie des exploitants agricoles, tout en lançant avec les organisations professionnelles une réflexion sur l'adaptation des secteurs agricoles et forestiers au changement climatique.

La DRAAF a accompagné la mise en œuvre opérationnelle des actions qui résultent de l'adoption, fin octobre 2018, de la loi EGALIM : lancement en région du volet agricole du grand plan d'investissement, moteur de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, accompagnement du développement d'une alimentation saine, sûre et durable pour tous, etc.

La DRAAF se mobilise par ailleurs aux côtés de l'enseignement agricole, pour qu'il réponde au mieux aux nouveaux enjeux de la formation professionnelle tout au long de la vie et s'adapte aux mutations de l'appareil de formation découlant de la loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Enfin notre DRAAF bi-site se modernise, en interne comme vis-à-vis de nos usagers, grâce à la mobilisation de tous et notamment des services supports !

Je souhaite tout spécialement remercier les agents de la DRAAF qui se sont fortement investis personnellement et collectivement pour assurer avec professionnalisme toutes nos missions.

Vincent Favrichon
Mai 2019

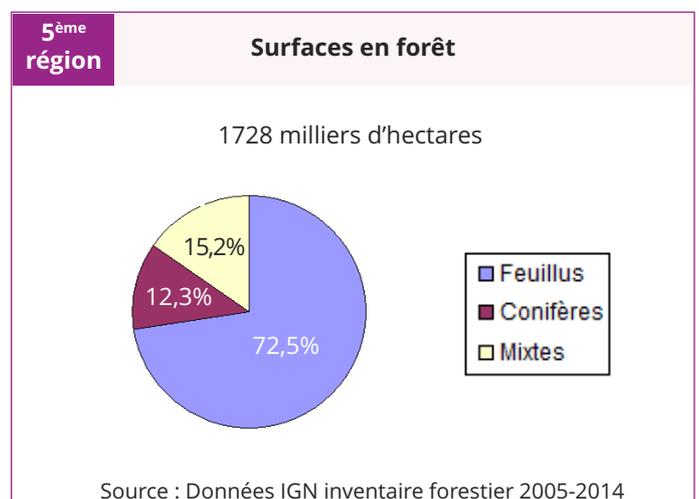
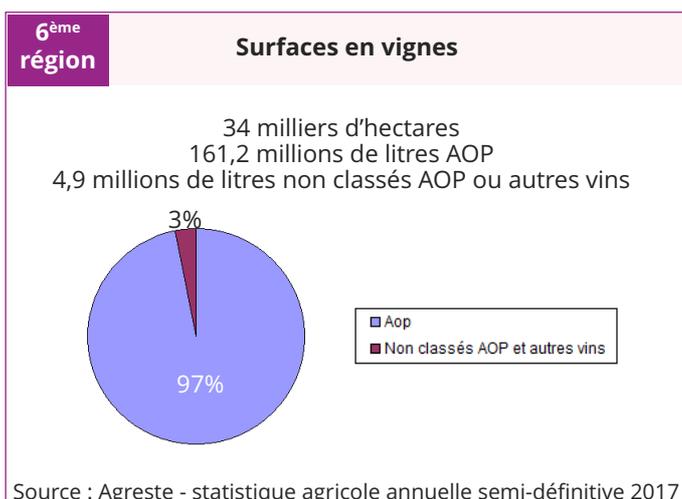
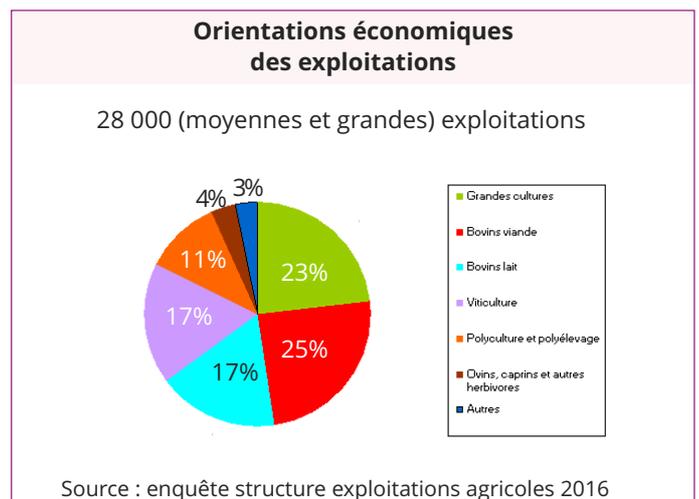
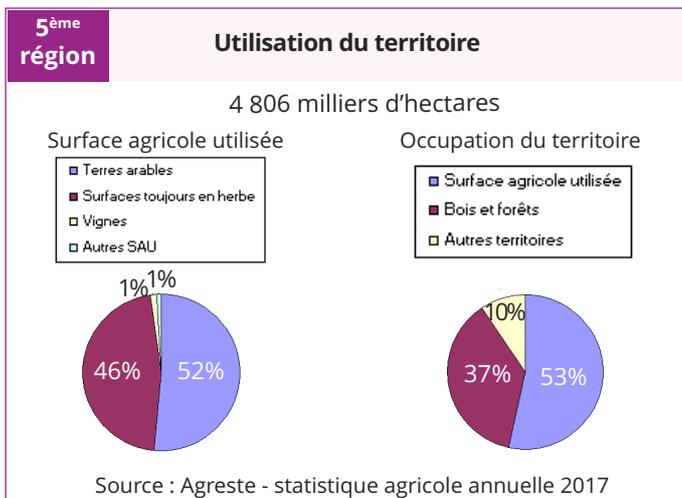
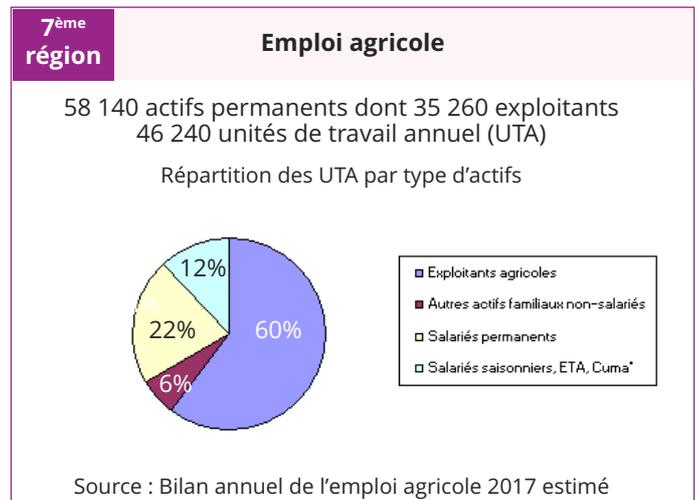
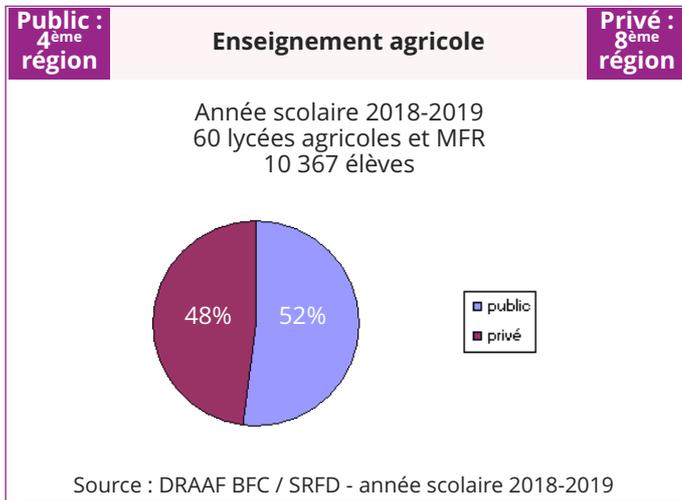
Sommaire et Sigles

p 2	Editorial
p 4	La Bourgogne-Franche-Comté en chiffres
p 6	Les chiffres clés de l'année 2018
p 8	La sécheresse, l'aléa climatique de l'année 2018
p 9	La DRAAF apporte son expertise pour le développement des projets de la filière forestière
p 10	L'enseignement agricole, acteur de l'éducation citoyenne et de l'ouverture à l'international
p 11	La DRAAF encourage une agriculture moins consommatrice de produits phytosanitaires
p 12	Le soutien aux initiatives pour une alimentation de proximité
p 13	Loi EGAlim, Grand plan d'investissement, aides aux viticulteurs : l'État toujours présent aux côtés des producteurs
p14	L'administration numérique au service des usagers
p 15	Organigramme

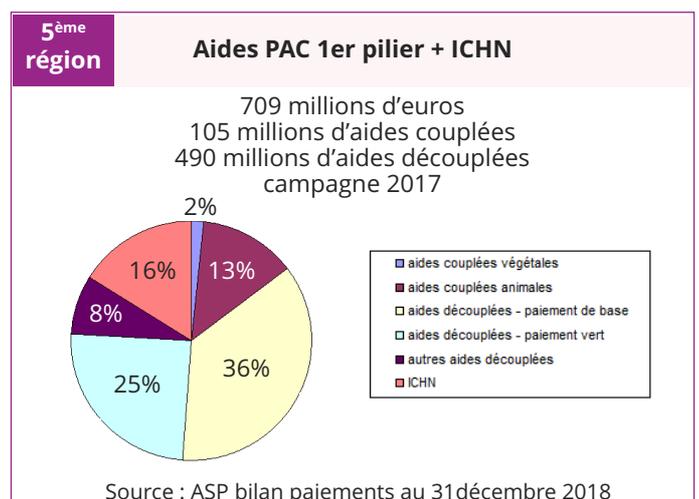
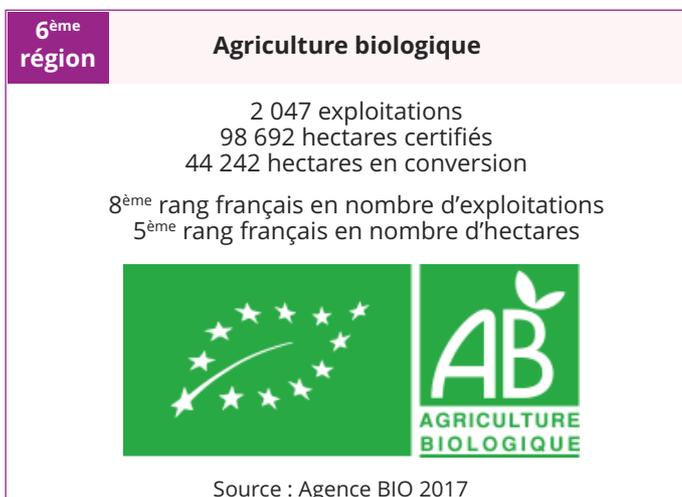
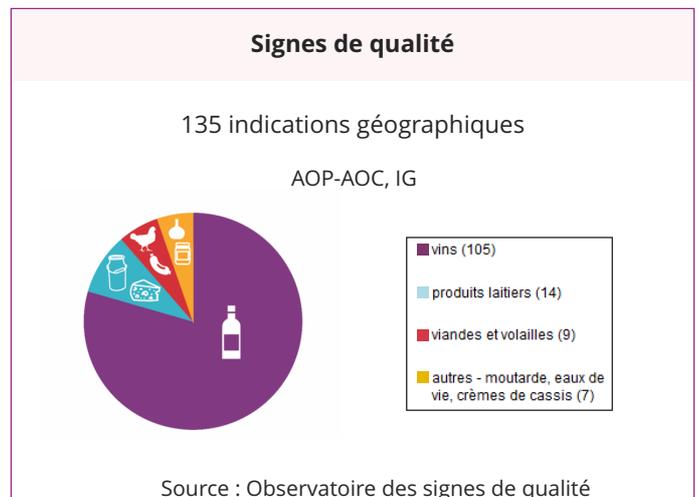
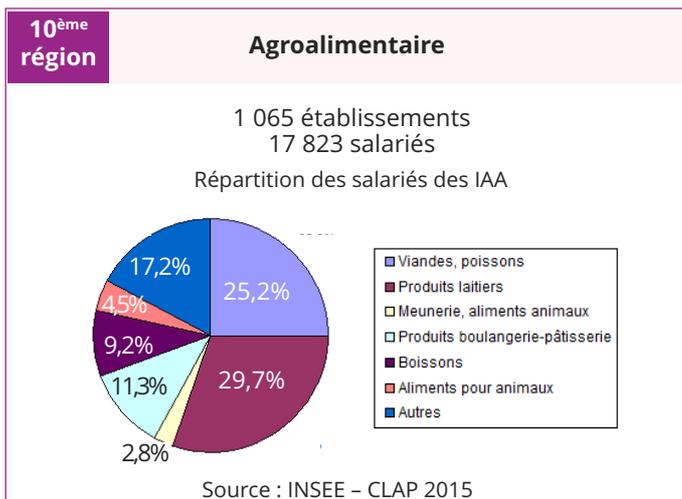
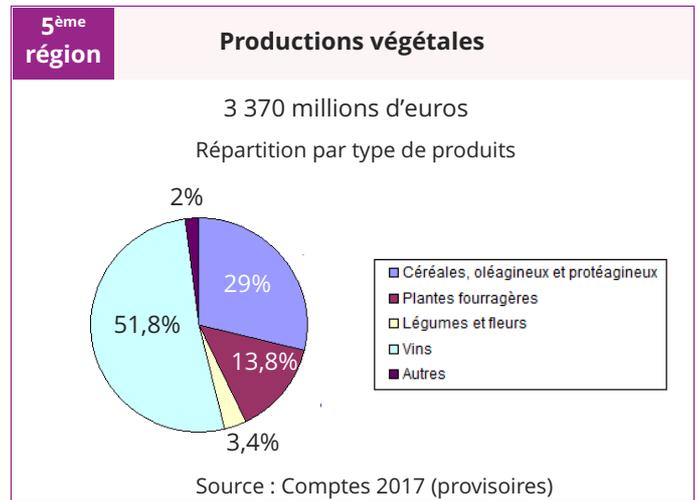
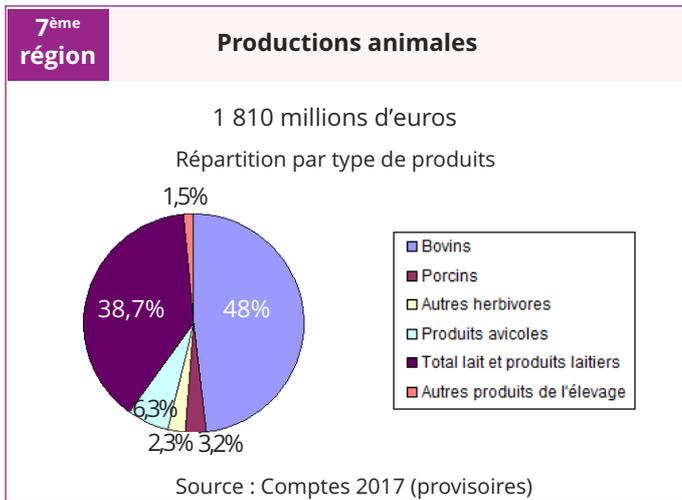
AAP	Appel à projets
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
B	Bourgogne
BFC	Bourgogne-Franche-Comté
CIPDR	Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
DDcsPP	Direction départementale (de la cohésion sociale) et de la protection des populations
DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DDI	Direction départementale interministérielle
DDT	Direction départementale des territoires
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EGAlim	Etats généraux de l'alimentation
EMI	Education aux médias
EPL	Etablissement public local
EPLEFPA	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
FAM	FranceAgriMer
FC	Franche-Comté

FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
GPI	Grand plan d'investissement
GPI-VA	Grand plan d'investissement - volet agricole
K€	Millier d'euros
M€	Million d'euros
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Md€	Milliard d'euros
OCM	Organisation commune des marchés
ONF	Office national des forêts
PAT	Projet alimentaire de territoire
PDR	Programme de développement rural
PFRH	Plate-forme d'appui aux ressources humaines
PME	Petites et moyennes entreprises
PNA	Programme national pour l'alimentation
SFACT	Service facturier
TATFNB	Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
UCLAT	Unité de coordination de la lutte anti-terroriste
VSIG	Vin sans indication géographique

La Bourgogne-Franche



-Comté en chiffres



Service régional de la formation et du développement

Il assure les missions suivantes :

- ▶ responsabilité du service public de l'enseignement agricole ;
- ▶ exercice de compétences partagées avec le Conseil régional dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage agricole ;
- ▶ participation au développement, à l'animation en milieu rural, à l'expérimentation et à la coopération internationale.

- ☞ 60 établissements dont 22 publics et 38 privés
 - ♦ 10 367 élèves et étudiants dont 5 382 dans les établissements publics et 4 985 dans le privé
 - ♦ 3 074 apprentis
 - ♦ 8 563 stagiaires accueillis soit 1 294 000 heures/stagiaires
- ☞ 920 personnes présentes dans les établissements publics et gérées par le SRFD
- ☞ 27 088 274 € pour financer notamment les bourses et l'enseignement privé
- ☞ 2 766 dossiers de bourses pour le secondaire
- ☞ 271 dossiers d'aide du fonds social lycéen
- ☞ 89 dossiers d'aménagements de scolarité d'élèves en situation de handicap
- ☞ 5 550 candidats inscrits aux examens pour un taux de réussite de 85,8%
- ☞ 2 700 certificats phytosanitaires délivrés

Mission d'appui au pilotage et à l'évolution des compétences

Elle regroupe la communication et l'animation, le contrôle de gestion, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la formation régionale.

Elle apporte un appui à la direction de la DRAAF, au pilotage, à la coordination et l'animation de la mise en œuvre des politiques publiques du ministère en charge de l'agriculture en région.

- ☞ Plan régional de formation de la DRAAF
 - ♦ 141 sessions de formation
 - ♦ 1 947 stagiaires soit 2 451,5 jours/stagiaires
- ☞ Suivi administratif de stages organisés par la PFRH, les rectorats...
 - ♦ 48 sessions pour des agents en EPL
- ☞ Soutien administratif et financier pour la mise en œuvre des plans locaux de formation des EPLEFPA ou de la formation individuelle des agents
 - ♦ 65 sessions

Centre de prestations comptables mutualisé

Il assure tous les paiements des actes engagés par la DRAAF, la DREAL et les DDI en BFC.

- Factures CPCPM et Service facturier de la Direction départementale des finances publiques (SAFCT/DDFIP) relevant du périmètre des DRAAF, DREAL et DDI
- ☞ 11 546 demandes de paiement sur la commande publique
 - ♦ dont 5 870 demandes dématérialisées soit 50,84%
 - ☞ 3 356 fournisseurs différents
 - ♦ dont 466 ont émis au moins 1 facture dématérialisée
 - ♦ 352 ont atteint au moins 80% de factures dématérialisées

Service régional FranceAgriMer

En région Bourgogne-Franche-Comté il exerce des missions :

- ▶ d'application de l'Organisation Commune de Marché viti-vinicole
 - ▶ investissement, promotion et restructuration du vignoble ;
 - ▶ production et plantation de plants de vigne, certification des VSIG ;
- ▶ d'organisation et connaissance des marchés ;
- ▶ de politique de soutien aux organisations professionnelles et à la recherche ;
- ▶ de contrôle de l'ensemble des financements et normes techniques de FAM.

- ☞ 218 dossiers sélectionnés : 10 M€ d'aides et 35 M€ d'investissement pour la campagne FEAGA oct 2017/sept 2018
- ☞ 61 pépinières viticoles commerciales contrôlées (100%)
- ☞ 110 parcelles de vignes-mères contrôlées en vue de leur inscription
- ☞ 504 billets d'aval délivrés à 13 collecteurs de céréales pour un encours de 1,136 Md€
- ☞ 18 projets d'assistance technique conventionnés/6 filières et 230 K€ d'aides nationales
- ☞ 399 contrôles terrains dont 191 chez des professionnels de la filière viticole, 180 en abattoirs, 6 en coopératives céréalières, 8 en centres d'équarrissage et 1 en apiculture

Service régional de l'alimentation

Il met en œuvre, sur le territoire régional, la politique de sécurité sanitaire dans les domaines végétal et animal et les politiques incitatives (qualité de l'alimentation et réduction de l'emploi des pesticides) du ministère de l'Agriculture, à travers une équipe pluridisciplinaire et en concertation avec les directions départementales chargées de la protection des populations et les partenaires concernés, institutionnels ou associatifs.

- ☞ 381 inspections intrants avec un taux de non-conformité de 46% avec comme suites 85 avertissements, 121 mises en demeure et 16 procès-verbaux
- ☞ 378 inspections relatives à la surveillance des organismes réglementés ou émergents
- ☞ 3 455 prélèvements pour recherche de parasites de quarantaine
- ☞ 239 inspections relatives à la circulation des végétaux dans l'espace européen (passeport phytosanitaire européen)
- ☞ 1 615 certificats exports dont 1 007 concernant du bois à destination de 54 pays différents
- ☞ 1 296 observations effectuées en surveillance phytosanitaire des forêts par le réseau des correspondants observateurs
- ☞ 19 sites prospectés en forêt pour recherche de nématode du Pin
- ☞ 457 diagnostics réalisés et 103 échantillons traités parmi le top 5 des signalements : typographe (20%), sécheresse (14%), pyrale du buis (11%), processionnaire du chêne (8%) et dégâts liés au vent (7%)
- ☞ 542 suivis spécifiques avec 120 placettes notées
- ☞ 5 territoires engagés officiellement dans une démarche de type PAT en Bourgogne-Franche-Comté
- ☞ + de 207 000 € d'aide DRAAF et/ou ADEME en 2018 sur des projets relevant du projet régional de l'alimentation

Service régional de l'information statistique et économique

Il produit, traite, analyse et diffuse les données relatives à l'agriculture, aux industries agroalimentaires, à la forêt et à l'occupation du territoire en réalisant des enquêtes auprès des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires, en vue de répondre aux règlements européens et aux besoins exprimés par le ministère en charge de l'agriculture. Il coordonne les acteurs mobilisés pour le recueil des informations du réseau d'information comptable agricole. Le SRISE réalise des enquêtes de conjoncture et des synthèses statistiques dont les comptes de l'agriculture. Il est le relais régional du ministère pour le suivi des études et de la prospective. Il effectue des analyses territoriales de données et produit des données cartographiques et de modélisation de l'information.

- 9 500 enquêtes conduites auprès des exploitations agricoles ou des entreprises de la région
- 540 comptabilités analysées dans le cadre du Réseau d'Information Comptable Agricole
- 250 pages de publication Agreste mises en ligne, hors cotations végétales, animales ou laitières
- 14 800 visiteurs sur la page Agreste du site de la DRAAF pour 38 000 pages visitées

Service régional de l'économie agricole

Il exerce des missions de pilotage régional des politiques publiques et de mise en œuvre d'actions dans les domaines de l'économie agricole et agroalimentaire. Il assure la répartition des crédits du volet agricole du programme 149 "compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture" et détient une fonction d'autorité de gestion déléguée pour la mise en œuvre des crédits FEADER. Le SREA coordonne des actions conduites par les directions départementales des territoires ; il veille à la cohérence des actions mises en œuvre par les établissements sous tutelle (chambres d'agriculture). Il pilote les mesures conjoncturelles de crise mises en place par le ministre en charge de l'agriculture. Enfin, en tant qu'autorité compétente et sur délégation de la Préfecture de région, il anime et pilote les outils de régulation d'accès au foncier agricole.

- + de 15 M€ de dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) en BFC
- + de 41 M€ d'indemnisation validés par le ministère de l'agriculture pour les 8 départements de BFC
- 420 dossiers retenus et financés dans le cadre de la Dotation jeunes agriculteurs des PDR B et FC pour un total d'aide publique de 15 652 990 € (FEADER 80% et Etat 20%), instruits en DDT
- 1 231 dossiers retenus et financés dans le cadre des mesures du PCAE du PDR B et FC pour un total d'aide publique de 22 999 643 € (FEADER + Etat + collectivités + Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse), instruits en DDT
- 28 100 ha de surfaces agricoles convertis à l'agriculture biologique pour l'ensemble du territoire
- 24 nouveaux dossiers instruits pour le compte du Conseil régional de BFC, autorité de gestion du PDR FC : 18 dossiers d'aide aux industries agroalimentaires pour un total d'aide publique de 3 682 650 € (FEADER + collectivités), 4 dossiers d'aide aux unités de méthanisation pour un total d'aide publique de 1 168 982 € (FEADER + ADEME), 2 dossiers d'aide à la formation professionnelle des forestiers
- 345 demandes d'autorisation d'exploiter instruites via l'application LOGICS soit 15% de l'ensemble des demandes déposées

Service régional de la forêt et du bois

Il assure le suivi des politiques nationales et communautaires dans les domaines de la forêt et du bois. Le pilotage régional s'exerce via la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB). Le SRFOB coordonne les actions des services en charge de la forêt dans les directions départementales des territoires et veille à la cohérence des actions conduites par les établissements publics sous tutelle (CRPF, ONF).

- 79 dossiers retenus et financés dans le cadre des 2 AAP « Desserte forestière » pour chaque PDR (B et FC) pour un montant de 1 045 k€ d'aide État, soit 2 992 k€ d'aide totale avec le FEADER
- 17 dossiers retenus dans le cadre de l'AAP national « amélioration des peuplements » et financés par les aides du fonds stratégique de la forêt et du bois du MAA à hauteur de 176 k€
- 23 dossiers financés par des crédits de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB) ou « centimes forestiers » à hauteur de 430 k€
- 3 dossiers financés à hauteur de 96 k€ dans le cadre de l'animation par les crédits du MAA
- 111 procès-verbaux établis suite à des infractions à la réglementation forestière relevées par l'ONF et les DDT
- 28 contrôles effectués auprès de fournisseurs de matériels forestiers de reproduction dont 1 récoltant de graines
- 36 récoltes de graines certifiées

Secrétariat général

Il assure le suivi de carrière des personnels et accompagne la direction pour le dialogue social. Il assure par ailleurs, en lien avec les services métiers, la gestion des budgets opérationnels de programme. Enfin il concourt au bon fonctionnement de la DRAAF en pilotant l'ensemble des moyens de fonctionnement budgétaires, informatiques, logistiques et immobiliers et en accompagnant la direction dans l'évolution des missions.

- 188 agents dont 113 sur le site de Dijon et 75 sur celui de Besançon
- 114 femmes et 74 hommes
- 36 agents à temps partiel
- 10 agents reconnus handicapés, soit 6,80 %
- 629 jours de formation, soit 76,5 % des agents formés
- 8 réunions d'instances sociales dont 4 comités techniques, 3 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, 1 commission régionale d'information et de concertation

LA SÉCHERESSE, L'ALÉA CLIMATIQUE DE L'ANNÉE 2018

L'année 2018 a été marquée par des conditions climatiques exceptionnelles qui ont une nouvelle fois impacté les secteurs agricoles et forestiers de la région Bourgogne-Franche-Comté. La sécheresse très sévère et les températures particulièrement élevées ont placé l'élevage notamment bovin face à un déficit fourrager conséquent. La filière forêt-bois a du faire face à une recrudescence d'attaques parasitaires (scolyte essentiellement) impactant des forêts fragilisées par les conditions climatiques.

► Depuis 1900, l'année 2018 est la seconde année la plus chaude, derrière 2003. Cette situation météorologique exceptionnelle s'explique par le réchauffement climatique en cours. Ainsi sur les 10 années les plus chaudes, 9 se sont produites après l'an 2000 !

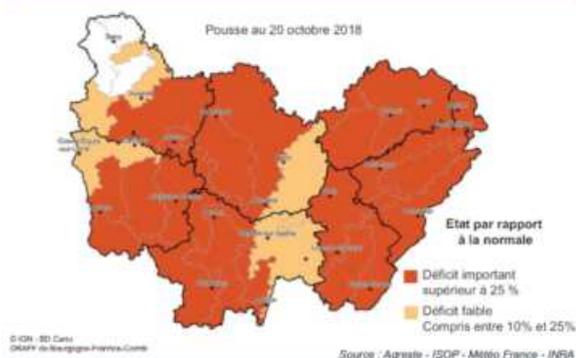
Au vu de cette situation, les services de la DRAAF ont modélisé les impacts de la sécheresse dès le début de l'été et se sont mobilisés pour décliner, de manière réactive et coordonnée sur le territoire, tous les outils d'aide aux exploitants agricoles et forestiers. Du mois d'août à la fin de campagne, la DRAAF a régulièrement publié un bilan sur le déficit fourrager accompagné d'un point météo. Ce bilan a servi de base au zonage établi en concertation avec la profession, les DDT et la DDFIP pour définir le dégrèvement d'office de la Taxe Foncière sur le Non Bâti. En fin d'année, ce dégrèvement était effectif dans tous les départements. Au total, sur la Bourgogne-Franche-Comté, il s'élève à plus de 15M€.

► En parallèle, la procédure de reconnaissance des calamités agricoles a été enclenchée dans tous les départements dès l'automne 2018. En mettant à disposition des données sur le déficit de pousse de l'herbe, la DRAAF a appuyé les DDT dans la constitution des dossiers de reconnaissance qui ont été validés en décembre 2018 pour les départements 21, 58 et 71 et en début 2019 pour le 25, 39, 70, 89 et 90. L'avis favorable du Comité national de gestion des risques agricoles ouvre la phase de dépôt des demandes d'indemnisation individuelles.

► Dans les forêts, les conditions climatiques sèches et chaudes de l'été ont entraîné une pullulation de scolytes dans les peuplements d'épicéas. Depuis fin août, les foyers d'infection et de dépérissement se sont multipliés. Cette crise risque de s'intensifier au printemps 2019 voire durant les prochaines années. Une première réunion de crise a eu lieu le 10 octobre 2018 à l'initiative conjointe de l'interprofession FIBOIS et de la DRAAF pour partager les informations et mener une réflexion collective sur les actions à engager à court et moyen termes. Elle a permis d'estimer les volumes de bois atteints par les scolytes à plus de 300 000 m³ (chiffre qui a progressé depuis).

Dans ce contexte, la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté s'organise en élaborant une charte de gestion de crise des peuplements d'épicéas, qui vise à responsabiliser chaque maillon de la filière pour exploiter en priorité les peuplements scolytés.

Une pousse de l'herbe très déficitaire en particulier à l'est



Présence de scolytes dans une forêt du Jura à Rye
photo Julien Da Rocha - juillet 2018

LA DRAAF APPORTE SON EXPERTISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS DE LA FILIÈRE FORESTIÈRE

Une nouvelle politique forestière régionale, baptisée Contrat Forêt-Bois, est en cours d'approbation. Son élaboration a reposé sur un large travail de concertation, conduit par la DRAAF à l'échelle de tous les territoires régionaux.

► Une des orientations stratégiques du Contrat Forêt-Bois consiste à encourager les projets de territoire. Le 5 juillet 2018, un séminaire, financé par le Réseau rural de Bourgogne-Franche-Comté, a rassemblé l'ensemble des acteurs des territoires à Longchaumois, commune du Parc naturel régional du Haut-Jura. Au cours de cette journée, organisée conjointement par la DRAAF et l'interprofession FIBOIS, un travail d'analyse des stratégies locales de développement de la filière forêt-bois de 12 territoires répartis sur l'ensemble de la région a été présenté. Il en est clairement ressorti un besoin d'accompagnement à l'émergence de projets à travers une meilleure connaissance de la filière, de son organisation, de son économie et des grands enjeux actuels auxquels elle doit faire face.

► En 2019 et 2020, des journées thématiques seront organisées dans le cadre du Réseau rural régional. Elles porteront sur la construction bois, la gestion forestière durable, le bois énergie, la valorisation du bois local. Des ateliers destinés à faciliter l'émergence de projets locaux de développement de la filière forêt-bois viendront compléter le dispositif.



Supérette construite avec le bois de la commune Massif du Haut-Jura - photo DRAAF - 05 juillet 2018



Plate-forme de stockage de plaquettes pour alimenter les chaufferies collectives Massif du Haut-Jura - photo DRAAF - 05 juillet 2018



Séminaire du 05 juillet 2018 - photo DRAAF

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, ACTEUR DE L'ÉDUCATION CITOYENNE ET DE L'OUVERTURE À INTERNACIONAL

Présent dans chacun des départements de la région, l'enseignement agricole est acteur des territoires et participe à la vie de ceux qui les habitent. Les équipes pédagogiques agissent au quotidien pour former des citoyens bien insérés dans la société et l'économie modernes.

► Lundi 12 novembre 2018, la DRAAF a mis en place une journée de sensibilisation à la radicalisation. Organisée autour d'intervenants de premier plan avec l'aide de la Mission Défense-Sécurité Grand Est du ministère et du groupe de référents radicalisation, elle a réuni 65 personnels des établissements d'enseignement agricole et de l'enseignement supérieur (AgroSup Dijon). En effet, l'enseignement agricole n'est pas épargné par le phénomène.

Après le rappel des concepts clefs de l'islam, un intervenant de l'UCLAT, spécialiste des aspects criminologiques et juridiques du djihadisme, a souligné les ressorts historiques, sociaux et psychologiques de l'idéologie djihadiste qui s'appuie sur une propagande très active.

L'après-midi a été présenté le plan «Prévenir Pour Protéger», qui conjugue mesures de prévention et de sécurité publique. Deux chargées de mission en préfectures de la Côte d'Or et de la Nièvre ont expliqué le travail complexe de détection et de prévention de la radicalisation mené sur le terrain.

L'UCLAT et le CIPDR s'adressaient pour la première fois conjointement à l'enseignement agricole.

Cette journée a permis d'identifier les atouts de l'enseignement agricole pour éviter les ruptures entre jeunesse et société. Tant l'éducation socioculturelle que l'éducation aux médias (EMI) mises en oeuvre dans l'enseignement agricole développent l'esprit critique des jeunes citoyens.

La mobilisation des participants à cette formation : responsables d'établissements, enseignants, infirmières, CPE, ISST, agents de prévention... montre l'engagement de l'enseignement agricole à porter les valeurs de la République.



Journée de sensibilisation à la radicalisation
EPL de Quetigny (21) - photo DRAAF - 12 novembre 2018



Journée de la coopération internationale
EPL de Quetigny (21) - photo DRAAF - 13 novembre 2018

► Parce « qu'être mobile c'est vivre avec son temps », le réseau des établissements publics de l'enseignement agricole de Bourgogne-Franche-Comté a fait la promotion de la mobilité internationale en organisant le 13 novembre 2018 une journée dédiée à cette mission.

Ce temps fort a regroupé 170 participants, des jeunes qui partent et sont partis dans le cadre des deux consortiums européens (Erasmus+ SUP et Erasmus+ EFP), des jeunes qui partent dans d'autres cadres et hors Europe, ainsi que des personnels qui ont bénéficié d'une mobilité.

Ateliers et témoignages se sont succédés :

- ◆ Cap ou pas cap de partir ?
- ◆ Rechercher un stage à l'étranger...
- ◆ Et les démarches administratives pour partir
- ◆ Se préparer au départ
- ◆ A la rencontre d'autres cultures !
- ◆ Communiquer en stage à l'étranger : comment ?!
- ◆ Quelles suites / formations à l'étranger après son diplôme ?

Deux jeunes en service civique étranger, un Sénégalais (lycée de Tournus) et un Chilien (lycée de Fontaines) étaient également présents pour enrichir les échanges.

Cette manifestation fut aussi l'occasion d'une cérémonie de remise officielle des Europass par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt... une attestation qui permet de mettre en évidence les compétences et les qualifications des citoyens et qui vise à favoriser leur mobilité géographique et professionnelle.

LA DRAAF ENCOURAGE UNE AGRICULTURE MOINS CONSOMMATRICE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La DRAAF participe activement à la politique publique de réduction de l'utilisation des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques par des mesures d'inspection (détection d'éventuelles fraudes à la réglementation phytopharmaceutique) et d'incitation (plan Ecophyto et accompagnement de la transition agro écologique).

► Concernant les mesures incitatives, une des actions phares consiste au lancement et au suivi d'appels à projets pour soutenir des collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro écologique (GIEE et groupes 30 000).

Certains collectifs peuvent avoir la double reconnaissance : c'est le cas du groupe "En Vie sols", reconnu GIEE en 2015 pour son engagement dans la transition agro écologique, et labellisé "groupe 30 000" depuis 2017 sur l'axe "réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires". Ce groupe, accompagné par la chambre départementale d'agriculture de la Côte-d'Or, fédère 24 exploitants de la filière "grandes cultures".

► L'ensemble des informations relatives aux collectifs d'agriculteurs reconnus se trouve :

x sur le site internet de la DRAAF
<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Qui-sont-les-collectifs-engages>

x sur le site régional Ecophyto
<https://ecophyto-bfc.fr/>

Répartition géographique des 18 groupes « 30 000 » de Bourgogne-Franche-Comté au 1^{er} janvier 2019



La carte interactive des collectifs est actualisée après chaque appel à projet.

LE SOUTIEN AUX INITIATIVES POUR UNE ALIMENTATION DE PROXIMITÉ

Les citoyens et consommateurs sont de plus en plus attentifs à ce que leur alimentation soit saine et responsable tant du point de vue social, économique qu'environnemental. Aussi, se développe le souhait d'une production alimentaire au plus proche des consommateurs. A travers le soutien aux projets alimentaires territoriaux et le support qu'est l'enseignement agricole, le ministère en charge de l'agriculture contribue à répondre à cette demande.

► Accompagner le développement de Projets Alimentaires de Territoire (PAT)

En 2018, la DRAAF et l'ADEME ont soutenu 4 projets dans le cadre de l'appel à projets du plan régional de l'alimentation : celui de la communauté de communes du grand Autunois Morvan, celui du pays Dolois, tous deux en démarrage ; le PAT du Pays de Montbéliard Agglomération, lauréat de l'appel à projets national 2017-2018 du PNA ; enfin, sur le Clunisois, la création d'un laboratoire de transformation alimentaire mutualisé pour répondre aux besoins spécifiques des petits producteurs locaux et des consommateurs.

La DRAAF poursuit également son accompagnement technique auprès des territoires engagés sur une stratégie alimentaire tel le projet de Dijon Métropole « système alimentaire durable 2030 ». En 2019 et 2020, la DRAAF et le Feader financeront les lauréats de l'appel à projets lancé par le Réseau rural de BFC afin d'établir la cartographie des multiples initiatives alimentaires en région, de structurer et d'animer un réseau et d'accompagner une trentaine d'acteurs, notamment des territoires, afin qu'ils construisent et mettent en œuvre une stratégie alimentaire.

► Pour une restauration collective de meilleure qualité

La DRAAF a financé le démarrage d'un travail de structuration de la filière bio dans l'Yonne qui s'articule avec un projet de plate-forme régionale pour la restauration collective, à l'étude par cette dernière. La DRAAF contribue avec la préfecture de région à l'amélioration des pratiques d'achat des acheteurs publics et vient de mettre en place un groupe de travail technique sur le sujet avec les conseils départementaux.

► Les pratiques d'achat des restaurations collectives

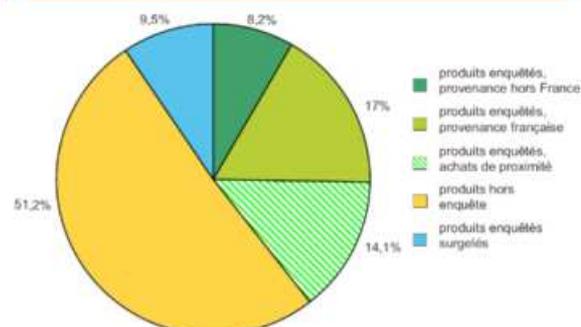
La DRAAF a conduit une enquête sur les pratiques d'achat "de proximité" dans la restauration collective en 2017 avec un focus sur les cantines des lycées et des collèges de la région. Ainsi sur les 6 produits bruts retenus (4 viandes, fruits et légumes, produits laitiers), près de 80 % des produits frais sont d'origine française. Près de la moitié de ces achats français proviennent du département ou d'un département limitrophe, soit 36 % des achats frais. Ce qui représente 8,5 millions d'euros d'achats sur l'année.

En lien avec le Conseil Régional et les Conseils Départementaux, la DRAAF reconduit cette enquête début 2019 afin d'actualiser les évolutions de pratiques.

► L'enseignement agricole au cœur des circuits alimentaires de proximité

Les établissements publics d'enseignement agricole participent à l'objectif commun en croisant trois actions : l'approvisionnement de leur propre restauration en partenariat avec le Conseil régional, de nouveaux circuits de vente pour les produits issus de leurs exploitations agricoles et des enseignements spécifiques pour sensibiliser les futurs agriculteurs à la nécessité de nouveaux circuits de commercialisation. Le séminaire de rentrée de l'enseignement agricole était totalement consacré à cette question. L'établissement d'accueil, l'EPLFPA de Fontaines (71) a pu l'illustrer concrètement : vente d'agneaux avec la Grande Distribution, production, abattage et vente directe de volailles, boutique de vente interne ouverte au territoire. Une réflexion collective est par ailleurs en cours au sein du réseau des exploitations et ateliers technologiques des EPLFPA de la région pour développer l'utilisation de leurs produits auprès des restaurations collectives. Une étude devrait être lancée, en lien avec AgroSup Dijon, pour mieux organiser collectivement l'offre de ces 20 centres et ainsi mieux répondre aux demandes en circuits courts de restaurants voire de comités d'entreprises.

Répartition des montants d'achats de matières premières en collèges et lycées



Source : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, enquête sur l'alimentation de proximité en restauration collective
Champ : Collèges et lycées de Bourgogne-Franche-Comté

LOI EGALIM, GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT, AIDES AUX VITICULTEURS : L'ÉTAT TOUJOURS PRÉSENT AUX CÔTÉS DES PRODUCTEURS

Dans le prolongement des États Généraux de l'Alimentation, le Volet Agricole du Grand plan d'Investissement (GPI-VA) doit permettre d'accompagner la mise en œuvre des plans de filières élaborés par les interprofessions agricoles. Doté de 5 milliards d'euros sur 5 ans, il s'articule autour de 3 axes : soutien à l'amont agricole et forestier d'une part, à l'aval d'autre part, et soutien à l'innovation et la structuration de filières.

► Le regroupement au sein du GPI-VA de dispositifs de financement qui, pour certains, existent déjà permettra de renforcer l'effet levier, la cohérence et l'efficacité des outils de soutien public.

Le déploiement du GPI-VA en région a démarré avec l'organisation par la DRAAF d'une journée régionale le 29 novembre 2018 en présence de M. le Préfet de Région et de M. Olivier Allain, ambassadeur national du GPI-VA désigné par le Ministre de l'agriculture. Cent vingt participants, acteurs économiques des filières agricoles, agro-alimentaires et forestières, collectivités, organismes de recherche et de développement, ont ainsi pu échanger avec M. Allain et les opérateurs du GPI-VA.

La DRAAF va poursuivre le déploiement du GPI en région en adaptant les dispositifs existants (le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles notamment), en favorisant l'émergence et la détection de projets au travers d'une sensibilisation accrue des acteurs économiques, en développant une meilleure synergie entre opérateurs. Elle s'assurera du suivi des projets.



V. Steinmetz ingénieur général au CGAER,
O. Allain ambassadeur du GPI, B. Schmeltz préfet de région,
S. Fonquernie, vice-présidente du Conseil régional,
V. Favrichon, directeur de la DRAAF - photo DRAAF -
29 novembre 2018

► Le secteur viticole bénéficie de mesures spécifiques de soutien et de modernisation portées par FranceAgriMer dans le cadre de l'organisation commune des marchés (OCM) vitivinicole :

♦♦ **Les aides à la restructuration du vignoble** par la reconversion variétale, la réimplantation, l'amélioration des techniques de gestion du vignoble pour une meilleure adaptation à la demande du marché et accroître la compétitivité des entreprises viticoles. Elles se sont montées à 241 740€ ;

♦♦ **Le soutien à la distillation** vise, au travers de l'élimination des sous-produits, à assurer une production qualitative des vins en évitant le sur-pressurage des marcs et la filtration des lies, et en mettant en œuvre un traitement environnemental de l'élimination des sous-produits. En 2018, FranceAgrimer a versé 80 000€ d'aides (dossiers en Saône et Loire) ;

♦♦ **Le soutien des programmes de promotion** dans les pays tiers, afin de favoriser l'image des vins européens, le développement de leurs marques sur ces marchés et ainsi améliorer leur compétitivité. 2,9M€ d'aides ont été attribués aux opérateurs de la filière, vigneron indépendants, maisons de négoce et caves coopératives ;

♦♦ **Les aides à l'investissement viti-vinicole** afin d'améliorer la compétitivité des entreprises du secteur, par une modernisation des installations et une amélioration de la performance technique des entreprises. 10,3M€ d'aides ont été versés à ce secteur.



x Plus d'informations sur le site internet de la DRAAF
<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/PRODUCTION-FILIERES>

L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE AU SERVICE DES USAGERS

Dans les relations avec les administrés ou dans leurs modes de travail internes, les services de la DRAAF développent l'usage des outils numériques.

► En 2018, la DRAAF a expérimenté le déploiement de la plate-forme interministérielle "Transnum". Celle-ci facilite les échanges par l'usage d'outils collaboratifs (sondages, co-production de documents).



x <https://transnum-auth.ac-dijon.fr/cas/login?service=https%3A%2F%2Ftransnum-portal.ac-dijon.fr%2Fportal%2Flogin.php>

► Au nombre des procédures dématérialisées, a été déployé en 2018 un outil de téléprocédure, LOGICS, qui permet de saisir en ligne la demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles : la demande est rapide, simple, sécurisée et accessible à tout moment. Par ailleurs, cet outil facilite également le travail des agents en charge de la gestion et de l'instruction des demandes (DDT & DRAAF).

x Aujourd'hui l'outil, ainsi que l'ensemble des guides qui lui sont associés, sont facilement accessibles sur le site de la DRAAF à l'adresse suivante : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Contrôle-des-structures>



► La modernisation de l'action de l'État passe aussi par la dématérialisation des pièces. A cet égard, le Centre de Prestation Comptable Mutualisé de la DRAAF qui exécute les dépenses pour les services des ministères de l'agriculture et de l'environnement a porté en 2018 la poursuite de la dématérialisation des factures transmises par les fournisseurs de l'État. En 2018, le CPCM a mené une action de sensibilisation auprès des Entreprises de Taille Intermédiaire pour les aider à lever les derniers blocages. Le travail se poursuivra en 2019 avec les PME.

AVEC CHORUS PORTAIL PRO :



Réduisez vos coûts d'impression, d'envoi et de stockage de vos factures



Suivez en temps réel, l'état d'avancement du traitement de vos factures sur le portail depuis leur saisie jusqu'à leur mise en paiement



Réduisez les délais de traitement de vos factures

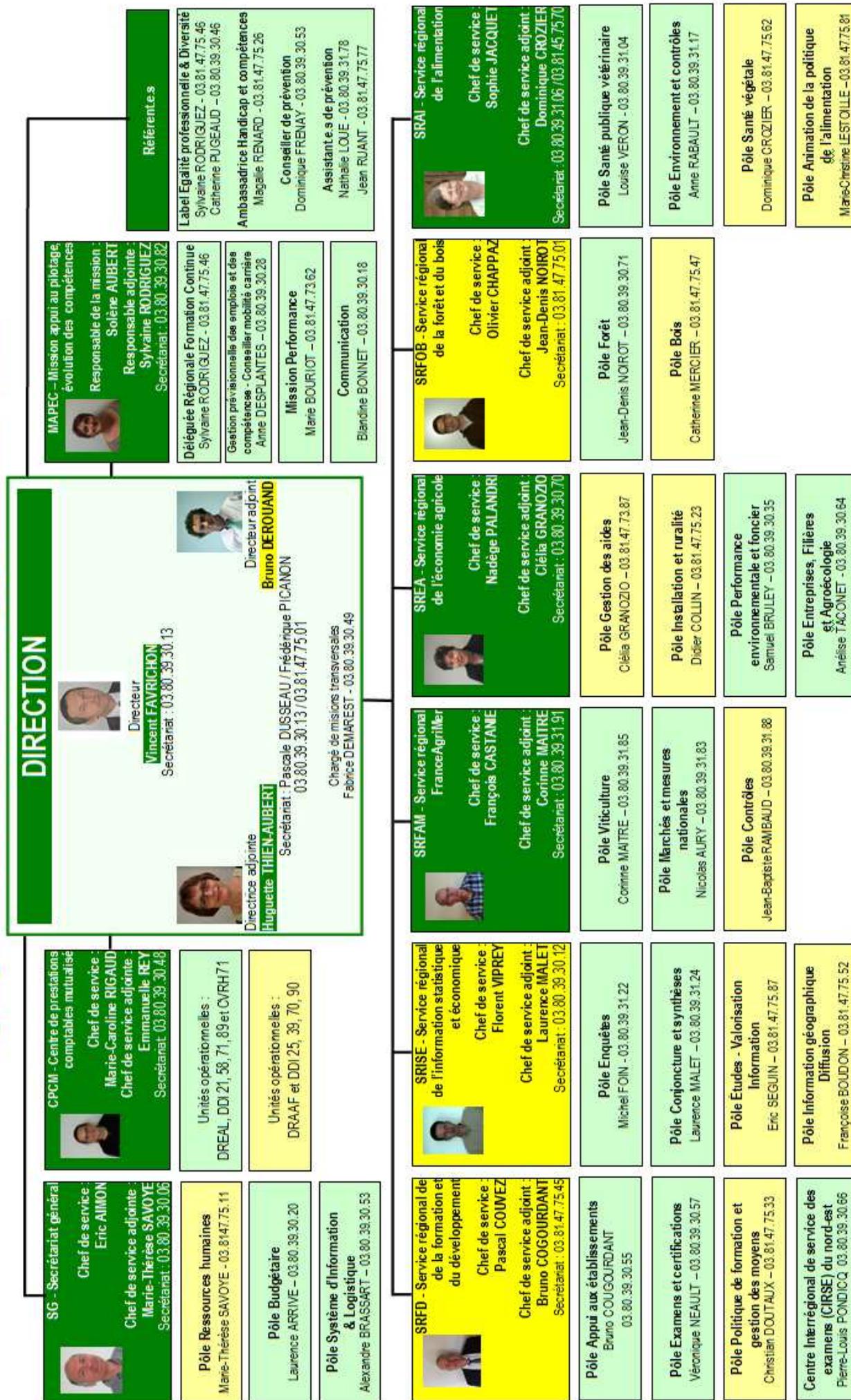


Réduisez votre empreinte carbone



Intégrez en automatique vos factures dans le système informatique comptable de votre client

Organigramme de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté



Adresse postale de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
 4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX

Standard téléphonique : 03.80.39.30.00

Chargé de service à Dijon	Chargé de service à Besançon	Chargé de service à Lyon	Chargé de service à Besançon
---------------------------	------------------------------	--------------------------	------------------------------



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Adresse postale

4 bis rue Hoche
BP 87865
21078 DIJON cedex

Immeuble Orion
191 rue de Belfort
25043 BESANCON Cedex

tél. : 03.80.39.30.00

www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

